



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 mars 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 20 Mars 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 31 Mars 2000

**Mise à disposition de personnel de la Ville de Niort auprès de la  
Communauté d'Agglomération de Niort**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.  
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M.  
Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard  
NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel  
GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie  
COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine  
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre  
GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.  
Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile  
MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200191

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2000**

**Direction Ressources Humaines**

**Mise à disposition de personnel de la Ville de Niort auprès de la  
Communauté d'Agglomération de Niort**

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Créée le 31 Décembre 1999, la Communauté d'Agglomération de Niort exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres les compétences suivantes qui ont fait l'objet d'un transfert :

- développement économique,
- aménagement de l'espace communautaire,
- équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire,
- politique de la ville dans la communauté.

Par ailleurs, elle exerce de manière optionnelle, aux lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

- création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- assainissement,
- construction aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Pour mener à bien ces activités, les personnels nécessaires à l'exercice des compétences transférées seront mutés avec leur accord à la communauté selon les procédures prévues par la loi et les décrets régissant le statut de la fonction publique territoriale.

Cependant, il est nécessaire de prévoir la possibilité d'utiliser la mise à disposition de personnels de la Ville de Niort auprès de la Communauté d'Agglomération de Niort, notamment pour le cas où les services à assurer n'atteignent pas le temps complet.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à signer une convention de mise à disposition de personnels de manière à en fixer la durée, les conditions ainsi que les modalités de remboursement du traitement et des charges par la Communauté d'Agglomération de Niort, sous réserve de l'avis des CAP des 28 et 29 Mars 2000.

*(M. Bernard BELLEC, Président de la Communauté d'Agglomération de Niort, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)*

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)